

Mairie de
Saint Jouin Bruneval

1 place Major général John Frost
76280 Saint Jouin - Bruneval

Site : www.st-jouin-bruneval.fr

Mail : mairie@st-jouin-bruneval.fr

Tél : 02 35 20 74 43

Fax : 02 35 20 81 71

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 14 FÉVRIER 2011

ANTIFER, PRÉPARER L'AVENIR SANS TERMINAL MÉTHANIER

La commune de St Jouin-Bruneval profite de l'arrêt du projet port méthanier pour : marquer des avancées juridiques, consolider les protections environnementales Natura 2000, obtenir le retrait du PIG, et surtout préparer un avenir pour ce site.

Depuis le 2 Janvier 2011, la société Poweo-Gaz de Normandie a décidé de ne pas reconduire la réservation de terrain que lui octroyait le Grand Port Maritime du Havre. Le projet de port méthanier aux portes d'Etretat est par conséquent arrêté et doit rester sans suite. Les acteurs du territoire : mairie, élus et associations poursuivent leurs démarches pour créer un véritable développement économique, respectueux de l'environnement, tout en favorisant la création d'emplois non délocalisables.

Depuis 4 ans, ces acteurs ont dénoncé un déni de démocratie et un déni environnemental. Aujourd'hui, les premières démarches concrètes pour rétablir le droit et mettre en place une véritable concertation sont mises en œuvre.

Suite sur la page suivante :

- **Réintégrer la digue d'Antifer dans la démarche Natura 2000** (en pièce jointe courrier à l'ensemble des membres du COPIL Natura 2000 Littoral cauchois)
- **Le PIG : Projet d'Intérêt Général** (en pièce jointe, copie de l'ordonnance du tribunal administratif)
- **Rencontre avec le Ministère de l'environnement** (en copie, lettre envoyée au ministre Nathalie Kosciusko Morizet)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- SUITE -

Réintégrer la digue d'Antifer dans la démarche Natura 2000

La Digue d'Antifer est un site d'intérêt écologique, c'est une source exceptionnelle de biodiversité. Elle est à la jonction des périmètres Natura 2000 et ne doit en aucun cas être exclu des périmètres de protection.

Les actions de la commune :

- Suite à une rencontre entre les élus députés Européens (Estelle Grelier, Gilles Pargneaux), et le maire de Saint Jouin Bruneval. L'affaire liée à la suppression de zone Natura 2000 à été relancée, les commissions environnement et pétition sont de nouveaux interpellées. La plainte déposée à Bruxelles est toujours en cours. Le recours contre l'Etat Français est en attente de jugement.

- Au niveau régional les préfets maritime et terrestre vont être saisis dans le cadre de la mise en place de Natura 2000.

Le PIG (Projet d'Intérêt Général)

Cet arrêté a permis à l'Etat de prendre la main sur l'urbanisme de la commune et a offert à Poweo le moyen de faire passer l'intérêt général en opportunité de marché. Aujourd'hui « l'Eldorado de GNL » n'est plus au rendez-vous, les industriels et les investisseurs sont ailleurs... Suite à l'abandon du projet par poweo, le PIG n'a plus lieu d'être et doit être de fait retiré.

Plusieurs recours ont été déposés contre le « PIG ». La commune de Saint-Jouin-Bruneval a notamment attaqué Mr Carencio, ancien chef de cabinet de Mr Borloo, car il n'était pas habilité à signer cet arrêté. Elle vient de gagner en appel au tribunal de Douai, l'Etat est condamné a versé 1 500 euros à la commune. C'est une première victoire juridique, même si la procédure n'est pas encore arrivée à son terme.

Rencontre avec le Ministère de l'environnement

Les maires de St-jouin-Bruneval et d'Etretat ont sollicité le ministre de l'environnement Nathalie Kosciusko Morizet, pour aborder les questions liées à l'avenir de ce site et proposer un développement intégrant le tourisme et un pôle des énergies renouvelables. Une rencontre est prévue avec ses collaborateurs le 16 février prochain.

Le désir de se projeter dans le 21e siècle est ici le plus fort...